

# Comité technique du secrétariat général (6 novembre 2019)

Le comité technique spécial du secrétariat général (CTS-SG) s'est réuni le 6 novembre 2019. Il était présidé par Sophie Delaporte, secrétaire générale, accompagnée notamment de son adjoint, Philippe Mérillon.

La CFDT était représentée par Sophie Lardenois, Pierre Jouvanceau, Martine Beauvois et Patricia Monin.

L'ordre du jour portait sur les points suivants :

- point d'information sur la [circulaire du Premier ministre du 5 juin 2019](#) relative à la transformation des administrations centrales et aux nouvelles méthodes de travail ;
- avis sur le projet d'arrêté modifiant l'organisation de l'administration centrale et sur le projet de décision fixant l'organisation du secrétariat général ;
- point d'information sur RenoiRH ;
- point d'information sur la double labellisation du ministère ;
- point d'information sur le lancement de la 4<sup>e</sup> campagne de télétravail ;
- point d'information sur le recensement agricole 2020 ;

- point d'information sur les travaux en administration centrale ;
- questions diverses.

## **Transformation de l'administration centrale**

La secrétaire générale reprend pour l'essentiel les [informations déjà délivrées lors du dernier CT-AC](#) pour ce qui concerne l'application, au ministère de l'Agriculture, de la [circulaire du 5 juin 2019](#), notamment en termes de déconcentration, de politique RH et de transformation numérique, selon trois axes de travail : anticipation des évolutions, dynamique des territoires et recherche d'efficacité (notamment à travers une réflexion sur les fonctions support).

Tous les services du secrétariat général sont mobilisés. Plus particulièrement, une équipe « projet » va être créée au sein du secrétariat général pour fédérer les échanges entre toutes les directions du ministère.

Après l'état des lieux réalisé par les MAG des différentes directions, qui a été présenté au Codac en septembre, une mission a été confiée au CGAAER pour produire une analyse complémentaire, objectiver ces résultats et faire des propositions en vue d'obtenir une rationalisation des fonctions support et d'aboutir à une meilleure qualité de service.

Mais, pour l'instant, il reste encore beaucoup d'inconnues. La secrétaire générale indique sa volonté de « *prendre le temps d'un diagnostic partagé* », auquel seront associés les agents et les organisations syndicales, par le biais d'un appui extérieur (marchés publics d'appui, DGAFP...), à compter du 1<sup>er</sup> semestre 2020. Une restitution de l'avancement des travaux est prévue, mais aucun calendrier n'est avancé.

## **Projet d'arrêté modifiant l'organisation de l'administration centrale**

Isabelle Tison, adjointe du SAJ, présente le projet d'arrêté ainsi que le projet de décision soumis à l'avis du CTS-SG.

Il s'agit d'une « *question de technique juridique* » qui n'introduit pas de modification de la structure de l'administration centrale. Pour se conformer aux injonctions du Premier ministre et se mettre en conformité avec le [décret n°87-389](#) du 15 juin 1987, il fallait en effet toiletter l'arrêté en vigueur ([30 juin 2008](#)), qui détaillait la structure jusqu'au niveau des bureaux. Le projet d'arrêté détermine donc « *l'organisation des directions générales, directions et services des administrations centrales en sous-directions* » ; le projet de décision prend en charge, lui, le niveau inférieur : il précise l'organisation du secrétariat général en bureaux, départements ou missions et indique les besoins en adjoints.

Les deux textes reçoivent un avis favorable.

## **RenoïRH**

Philippe Mérillon indique que le déploiement de RenoïRH, remplaçant d'Agorha, a fait apparaître des difficultés liées à la problématique des flux entre les deux systèmes, qui n'ont pu être traitées que par des actions manuelles, parfois de grande ampleur. C'est notamment le cas pour le traitement des primes pour les nouveaux arrivants ou lorsque le régime a changé. La Misirh, le SDSI et le prestataire travaillent à une solution pour janvier 2020. Parallèlement, trois chantiers sont en cours :

- la dématérialisation des entretiens professionnels. Un test va être effectué à la DGPE, au SM et dans une DRAAF ;
- une réflexion sur la dématérialisation des éléments figurant au dossier, qui permettra à terme une consultation dématérialisée de la totalité du dossier par l'agent et par le gestionnaire ;
- la compatibilité de RenoïRH avec les nouvelles règles de mobilité.

## **Double labellisation**

Depuis 2017, le ministère s'est engagé dans une procédure d'obtention des deux labels « Égalité professionnelle » et « Diversité », délivrés par l'Afnor. Sylvie Monteil, directrice du projet, a présenté [l'état d'avancement du dossier](#). Le

ministère a conduit [plusieurs actions](#) pour répondre au cahier des charges, notamment la création d'une [cellule de signalement des discriminations](#).

Dans la 2<sup>e</sup> quinzaine de novembre, l'Afnor va conduire des audits pour évaluer ces actions. Ils concerneront l'administration centrale, les organisations syndicales, 5 régions et 10 EPL volontaires. Un pré-rapport devrait être présenté au CTM du 12 décembre 2019. Le rapport définitif devrait être disponible dans la 2<sup>e</sup> quinzaine de décembre. Deux commissions (une par label) examineront ensuite le dossier pour rendre leur verdict.

Une « clause de revoyure » est prévue au terme de deux ans, pour vérifier l'évolution du dossier et lever d'éventuelles réserves. En tout état de cause, le label n'est attribué que pour une durée maximale de 4 ans, après quoi il faudra faire une nouvelle demande.

## **Télétravail**

La 4<sup>e</sup> campagne de télétravail du MAA va être prochainement lancée, après la réunion du groupe de travail « Événements exceptionnels ». Ce groupe de travail va étudier la possibilité d'un recours au télétravail en cas de circonstances exceptionnelles (par exemple épisodes caniculaires, grèves de transport). À noter également que la

possibilité d'une campagne « au fil de l'eau » sera introduite pour les nouveaux arrivants.

La [demande d'un renforcement du recours au télétravail, portée par la CFDT](#) auprès du ministre, semble porter ses fruits.

## **Recensement agricole**

Le recensement agricole a lieu tous les dix ans ([dernière édition : 2010](#)). La nouvelle collecte de données débutera en octobre 2020. Elle concernera la totalité des exploitations agricoles. La majorité (environ 350 000 exploitations) seront consultées par le biais d'un questionnaire par internet ; une enquête plus approfondie, en face-à-face avec des enquêteurs, sera réalisée auprès d'un échantillon représentatif d'environ 70 000 exploitations, à quoi il faut ajouter la totalité des exploitations de Corse et d'Outre-mer.

Le service de la statistique et de la prospective lancera au 1<sup>er</sup> semestre 2020 une étape de concertation, puis un test auprès de 150 exploitations, avant de valider le questionnaire. Le choix des prestataires devrait être connu début 2020. Une campagne de communication a été mise en place en lien avec la Dicom.

## **Travaux**

Peu de nouveautés par rapport à la présentation qui avait été faite au [groupe de travail du 17 septembre 2019](#).



**SPAGRI**

Syndicat des personnels du ministère de l'Agriculture  
Administration centrale, DRAAF, DDI, Anses, ASP, Inao, IFCE, Infoma, CNPF

Toutefois, le calendrier des travaux du bâtiment E du **site de Varenne** se précise. Les travaux débuteraient en mai 2020 et devraient se terminer en décembre 2021. Le déménagement des agents (plus de 180 postes concernés) devrait faire l'objet d'une communication individuelle plus importante que ce qui avait été mis en place pour le bâtiment D. Outre la création de deux surélévations (création d'un 5<sup>e</sup> étage sur l'ensemble du bâtiment et d'un 2<sup>e</sup> étage sur la partie « jardin » du couloir Gambetta), des salles spécifiques seront créées à chaque étage : espaces sécurisés de stockage et d'archives (il n'y aura plus rien dans les couloirs), aménagement de « *niches de convivialité* » (petites réunions, accueil d'agents, coups de fil personnels...) et d'un espace climatisé (seul le 5<sup>e</sup> étage sera totalement climatisé).

L'aménagement de l'entrée du **site de Barbet-de-Jouy** fait l'objet d'une présentation assez détaillée, mais le dossier (deux projets en lice) n'a guère avancé depuis le [groupe de travail du 24 avril 2019](#).